

À Deuil-la Barre et Montmagny,

nous supprimons
le passage à niveau.



INFOLETTRE N°1
Septembre 2024

Madame, Monsieur,

À partir du mois **d'octobre 2024**
et jusqu'en 2027, SNCF Réseau, le
Conseil Départemental du Val-d'Oise
et les communes de Deuil-La Barre et
Montmagny réalisent des travaux afin
de supprimer le passage à niveau n°4
(PN4) de Deuil-Montmagny.

Ces travaux d'envergure vont entraîner
d'importantes nuisances.

La première phase de ce projet consiste en la
création d'un pont-rail, au niveau de la Plante des
Champs au sud du lycée Camille Saint-Saëns, qui
permettra le report de la circulation routière quand le
PN4 sera supprimé.

La seconde phase sera le réaménagement et la
création d'une nouvelle voirie entre le passage à
niveau supprimé et le pont-rail.

Enfin, une troisième phase consistera en la création
d'un passage souterrain pour les piétons et les
mobilités douces, situé au droit du PN4.



Une question ?
Une remarque ?

pn.deuilmontmagny@reseau.sncf.fr

DES CHANTIERS
POUR OUVRIR LA VOIE
DE LA MOBILITÉ DURABLE

LES GRANDES PHASES 2024-2027

2024

Octobre



Phase 1 - Création du pont-rail de octobre à début 2026

Les travaux préparatoires vont commencer à partir du lundi 07 octobre 2024 et n'engageront aucune nuisance sonore importante.

2025

Juillet



Phase 2 - Travaux routiers de mi-2025 à fin 2026

Les travaux consisteront au réaménagement et à la création de nouvelles voiries entre le passage à niveau supprimé et le pont-rail de l'été 2025 à décembre 2026.

2027

Janvier



Phase 3 - Création du passage souterrain en 2027

Ce passage sera créé sous le passage à niveau supprimé pour la circulation des piétons et des mobilités douces au cours de l'année 2027.



Nous reviendrons vers vous rapidement lors de prochaines communications afin de vous partager le calendrier des travaux de chaque phase.

➤ Plan de la situation projetée



➤ Bénéfices du projet

Ce projet de suppression du PN4 permettra, à terme, de :

- ✚ Éviter les accidents impliquant des personnes et des trains au droit du passage à niveau
- ✚ Améliorer considérablement la sécurité lors de la traversée des voies, grâce au passage souterrain dédié aux mobilités douces
- ✚ Faciliter le passage des véhicules via le nouvel axe routier sous le pont rail

La suppression du passage à niveau élimine la coactivité entre véhicules, piétons et les trains, ce qui améliorera également la régularité sur la ligne **H**.



Suivre le chantier

Retrouvez ce chantier sur notre application Info Travaux IDF et suivez l'avancée des travaux :



Scannez ce QR Code et téléchargez l'application dès maintenant !



➤ CHIFFRES-CLÉS



3
ans de travaux



Travaux sur environ
1km



Pont rail préfabriqué de
1850 tonnes



LES MESURES ANTIBRUIT



DES ÉMISSIONS SONORES RÉDUITES AU MAXIMUM

L'équipe projet a pris dès le départ en compte la question des émissions sonores et étudié toutes les possibilités de réduction du bruit.

Les opérations les plus sensibles sont celles du remplacement du ballast, du réglage des rails à une température de 25°C ainsi que les annonces sonores des circulations lorsqu'un train circule sur la voie contigüe au chantier.

Ces annonces sont d'un intérêt vital pour les personnels du chantier.



LES MESURES DE RÉDUCTION DU BRUIT

Les entreprises œuvrant sur le chantier se sont organisées pour limiter les nuisances sonores. Le personnel est formé aux contraintes de bruit ; les matériels et les modes opératoires privilégient les techniques les moins bruyantes.

La communication par radio est principalement utilisée, pour éviter les ordres à distance et à voix forte.



LA DIMINUTION DES ANNONCES SONORES

Pour limiter la gêne liée aux annonces sonores à l'approche des trains, SNCF Réseau a obtenu, chaque fois que c'était possible, une interruption des circulations sur la zone de travaux selon les possibilités.



Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux lors d'une prochaine communication.

Une adresse mail est dédiée au projet :

pn.deuilmontmagny@reseau.sncf.fr

N'hésitez pas à nous poser toutes vos questions.